

B2I®, C2I® : les certifications TIC de l'Éducation Nationale

Tout savoir sur le Brevet et la Certification Informatique et Internet (B2I® et C2i®)

Laurence Morandi

« Tout citoyen est aujourd'hui concerné par l'usage des TIC » indique clairement le site educnet de l'Éducation Nationale ; dans cette perspective le ministère en a défini pour la première fois en novembre 2000 les compétences de base, ces dernières sont attestées par le B2I®. Depuis, la famille de ces certifications a grandi. Le dispositif est opérationnel et offre à tous les citoyens la possibilité d'acquérir la maîtrise des informations véhiculées par les TIC.

B2I®, le pilier no 4 du socle

Explication de texte

Le B2I® aura 9 ans cet automne

Le texte fondateur du B2I® date donc de novembre 2000 ; il propose une description des compétences nécessaires pour naviguer sans écueil dans l'océan des nouvelles technologies.

Il est destiné aux élèves. À l'origine deux niveaux sont prévus : le niveau école (cycle primaire) et le niveau collège (cycle secondaire premier degré, c'est à dire jusqu'en fin de 3^{ième}).

Le B2I® n'est pas un examen et il ne donne pas lieu à délivrance de diplôme ; les compétences acquises sont validées par une attestation remises à chaque élève.

Le **socle commun des compétences** défini en juillet 2006 repose sur sept piliers qui décrivent ce que chaque jeune citoyen fréquentant l'école de la République doit a minima posséder dans son baluchon au moment de quitter l'enseignement obligatoire :

- des compétences littéraires (français, une langue étrangère, culture humaniste – piliers n° 1, 2, 5) ;
- des compétences scientifiques (pilier n° 3) ;
- le baluchon s'alourdit avec l'acquisition de :
 - l'autonomie et de l'esprit d'initiative (pilier n° 7),
 - compétences sociales et civiques (pilier n° 6)
 - la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (pilier n° 4).

B2I® est le 4^{ème} pilier du socle commun de compétences

Comment définir et surtout vérifier l'acquisition de ces techniques ?

C'est l'objectif de la rénovation du B2I® créé en 2000, qui a ainsi évolué fin juillet 2006 pour s'adapter aux principes du socle commun.

De deux niveaux, le B2I passe à trois :

- Le B2I® école : atteste l'acquisition des compétences à l'issue de l'école primaire,
- Le B2I® collège : atteste l'acquisition des compétences à l'issue du collège,
- Le B2I® lycée : atteste l'acquisition des compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de leur scolarité au lycée,

Et donc, le B2I® collège correspond aux compétences attendues dans le pilier no 4 du socle. En effet, la fin du collège correspond souvent à la fin de la scolarité obligatoire, soit 16 ans.

Dernière disposition prise par le ministère, en juin 2008, il a été décidé que le B2I collège serait un pré requis pour l'obtention du DNB (diplôme national du brevet, qui s'appelait BEPC de mon temps).

La boucle est donc presque bouclée : depuis juin 2008, les titulaires du DNB (taux de réussite 82 %) possèdent tous l'attestation du B2I® collège.

Il avait été annoncé que le B2I® lycée serait pris en compte lors du passage des épreuves du bac ; ce projet est à suivre.

Et après le Bac ? - Le C2i®

Le Certificat Informatique et Internet a été créé en 2002 pour prolonger ces attestations dans le cycle supérieur. Les certifications sont délivrées par un jury désigné par le responsable de l'établissement certificateur et présidé par un enseignant - chercheur. Il existe deux niveaux de C2i. Le premier, généraliste, s'adresse à tous les étudiants ; le second, s'adresse aux étudiants en Master (rappelons que le Master remplace le DESS et le DEA) et certifie l'acquisition de compétences spécifiques au métier envisagé. Il y a cinq C2i® niveau 2 correspondant à cinq secteurs professionnels :

- enseignants ;
- métiers du droit ;
- métiers de la santé ;
- métiers de l'ingénieur,
- métiers de l'environnement et de l'aménagement durables.

Comme pour le B2i®, les niveaux se cumulent ; il faut avoir obtenu le premier niveau pour pouvoir postuler au second.

Les adultes aussi, le B2i® « adultes »

Dès 2001, un B2i à des fins de formation continue des adultes a été mis en place dans les GRETA¹ ; ce B2i-FC-GRETA est remplacé en décembre 2007 par le B2i® « adultes » qui peut être proposé par toutes entités dispensant de la formation continue aux adultes : GRETA, AFPA², universités, associations, etc.

Sous le contrôle du ministère, ce brevet obéit à la même logique que ses cousins et s'articule autour des cinq thématiques déjà décrites.

Lancé tout début 2008, le B2i® « adultes » fait l'objet d'une expérimentation dont le bilan est attendu très prochainement.

B2i® : comment ça marche ?

Apprentissage raisonné et critique des nouvelles technologies « en situation » :

Le principe est simple ; tout est basé sur le référentiel et la feuille de position.

Il y a autant de référentiels que de B2i®. Ces référentiels se découpent tous en cinq thématiques, qui vont chacune permettre d'évaluer une compétence ou la maturité de l'élève en situation :

- s'approprier un environnement informatique de travail,
- adopter une attitude responsable et citoyenne,
- créer, produire, traiter, exploiter des données,
- s'informer, se documenter,
- communiquer, échanger.

Chaque thématique propose entre 4 et 7 questions ; par exemple dans le référentiel B2i® collège, « je sais organiser mes espaces de stockage » pour le thème 1 ou bien « lorsque j'envoie ou je publie des informations, je réfléchis aux lecteurs possibles en fonction de l'outil utilisé » pour le thème 5.

Les questions sont bien sûr adaptées au niveau du B2i®. Pour le niveau école le référentiel propose « je sais imprimer un document » ; pour le niveau lycée, « je sais publier un document numérique sur un espace approprié ».

Les référentiels sont publiés au Bulletin Officiel.

La feuille de position est l'outil qui permet de suivre l'acquisition des compétences. C'est un document papier ou une application informatique sur laquelle l'élève note ses progrès dans l'acquisition des compétences.

En début d'année l'équipe pédagogique nomme le ou les professeurs référents ; ce sont ces derniers qui vont confirmer ou infirmer la déclaration de l'élève. Pour le B2i® collège, lorsque 22 des 29 des compétences sont acquises l'élève reçoit son attestation. Pour le B2i® école il faut en acquérir 18 sur 22 et pour le B2i® lycée 21 sur 31.

¹ GRETA : groupement d'établissements publics d'enseignement. Il fédère les ressources de ces établissements, les enseignants et aussi les équipements. Un Greta organise des actions de formation continue pour adultes.

² AFPA : Association nationale pour la formation professionnelle des adultes

La mise en œuvre nécessite donc une organisation parfois complexe. Il ne s'agit plus d'enseigner une matière mais d'accompagner l'utilisation des nouvelles technologies « en situation », c'est à dire au cours des différentes matières.

Il n'y a donc pas un professeur de B2I® mais mobilisation d'une partie de l'équipe enseignante. Cette dernière intègre progressivement dans les programmes l'utilisation des outils informatiques et de l'internet.

Devant ce nouvel enjeu le ministère doit s'organiser pour former et outiller les professeurs.

Conclusion

Quatre B2I® et deux C2I® pour une maîtrise citoyenne de l'information

Cet ensemble de certifications mis en place par le ministère participe, comme le précise « educnet », à la « volonté d'éduquer et de former nos concitoyens tout au long de leur vie ».

On l'a vu, il ne s'agit pas de faire la promotion d'une expertise technique mais d'impulser l'acquisition progressive du bon usage des TIC.

L'enjeu est d'offrir à tous cette possibilité, aujourd'hui incontournable, de savoir maîtriser la production, la transformation et la diffusion de l'information. ▲

laurence.morandi@gmail.com

Sources et pour en savoir plus :

Rubrique Certification du site Eduscol <http://www.educnet.education.fr/formation/>: site pédagogique de l'éducation nationale

Celle du site educnet <http://www.educnet.education.fr/plan/b2i.htm/> : site du ministériel d'information et de témoignages pour enseigner avec les nouvelles technologies.

Le site d'information du C2i® <http://www2.c2i.education.fr/>

Texte fondateur du B2I® : BO no 42 du 23 novembre 2000.

Expérimentation de B2I®adultes : <http://www.education.gouv.fr/bo/2007/45/MENT0701833C.htm>

<http://www.educnet.education.fr/>